

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_41
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 14 décembre 2020

5- Affaires statutaires

5.2 : « Désignation d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil documentaire du SCD »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire (collèges A et B) : 16	Refus de vote : 0
Membres en exercice (collèges A et B) : 16	Abstention(s) : 0
Quorum (collège A et B) : 8	
	Suffrages exprimés : 15
Membres présents (collèges A et B) : 11	Pour : 15
Membres représentés (collèges A et B) : 4	Contre : 0
Total (collège A et B) : 15	

VU le règlement intérieur du Service commun de la documentation (SCD) modifié le 18 décembre 2012

L'article 7 du règlement intérieur du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (quatre ans).

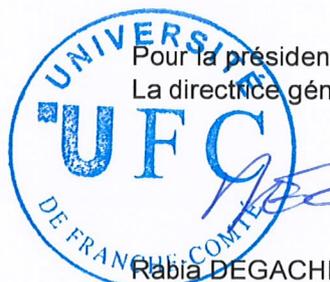
Le présent vote remplacera celui opéré lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020 auquel ont participé des membres qui n'avaient pas la qualité d'électeurs et qui est donc irrégulier.

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que seuls peuvent voter les membres du collège A et B présents et représentés.

Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégée, présente sa candidature pour siéger au Conseil documentaire du SCD.

Après avoir choisi de se prononcer via l'outil de vote Zoom, les membres présents et représentés des collèges A et B du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation de Mme Laurence ANDERHUEBER pour siéger au Conseil documentaire du SCD.

Besançon, le 17 décembre 2020



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

